

QUEL PAYSAGE POUR VOTRE ETABLISSEMENT DANS L'EUROPE DE DEMAIN ?

Le concours s'organise autour de ces thématiques :

- **la citoyenneté européenne,**
- **le paysage et patrimoine autour des établissements,**
- **le développement durable.**

Les établissements sont invités à **produire une œuvre commune avec un ou plusieurs partenaire(s) européen(s).**

Ce peut être :

- *une présentation réciproque,*
- *une cartographie,*
- *un itinéraire entre les deux,*
- *un site environnemental ou patrimonial remarquable proche (par exemple, une zone Natura 2000, patrimoine UNESCO...),*
- *une comparaison en termes de développement durable,*

Les productions doivent être graphiques (montage photographique, dessin collaboratif, photo de modèle 3D, poésie collaborative...) et **statique** (pas de vidéo) **sur format A3**. Elles devront être accompagnées d'un texte d'une page maximum rédigé par les élèves qui décrit tout le cheminement suivi dans le projet.

Chaque groupe ou classe ne peut proposer qu'une production, avec un maximum de deux productions sélectionnées par établissement.

Afin de ne pas priver de concours des établissements qui n'auraient pas encore de partenaires, deux possibilités leur seront offertes :

- Un accompagnement dans la recherche d'un partenaire européen
- Créer leur projet avec un établissement néo-aquitain éloigné.

Les productions seront déposées sur l'espace eTwinning dédié ([TwinSpace](#)) ou directement sur un padlet en précisant la classe, l'établissement et le nom du professeur référent en format pdf ou jpeg **avant le 15 avril 2022.**

Toutes les informations sur: <https://ww2.ac-poitiers.fr/dareic/spip.php?article156>

